

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 AVRIL A 19 H 30, A L'HOTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRESIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Sont également présents:

Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h)
Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence:

Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Valérie Guénette régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2016-04-04, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Article 208 du Règlement uniformisé 2016 / General by-law article 208
5. Demande du Marché Champêtre pour installer une enseigne au Parc Coburn / Request
6. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
7. Recommandation du comité d'aménagement de la MRC pour le projet d'une carrière / Recommendation from the MRC regarding a stone/gravel pit project

Administration

8. Correspondances
9. Dépôt - Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale / Wage equity declaration

10. Règlement no. 2016-03 - un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre le Règlement 2009-07 conforme à celui du gouvernement / By-law no. 2016-03
11. Chemin des Cantons - demande de changement du tracé / request for a route change
12. Ateliers de formation Infotech / Infotech annual seminar
13. Formation ADMQ / course
14. Employé d'été en aménagement des parcs et des plates-bandes / Summer employee for upkeep in the parks and the flower beds
15. Ménagex – soumission "lavages de vitres" / tender for washing windows
16. Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – adhésion 2015-2016 / annual membership
17. 185 chemin Doyle
18. Dons & publicités / donations & publicity (Projet intergénérationnel École Plein-Cœur/CSSS)

Voirie

19. Formation «Lutte contre la berce du Caucase» / Course on controlling the giant hogweed
20. Employé d'été à la voirie / Summer employee for the roads department
21. Appel d'offres-abats poussières / tenders for dust control
22. Appel d'offres pour le projet ardoise chemin d'Ely / tenders for slate project on Ely Road
23. Fauchage des fossés / Roadside grass cutting
24. Débroussaillage / Brush cutting
25. Scie à chaîne / Chain saw

Hygiène du Milieu

26. Soumission concernant le remplacement du réseau d'eau potable sur le chemin Garrett / Offers for the replacement of the water main on Garrett Road
27. Escouade verte / Green squad

Factures

28. Factures / Bills

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2016-04-04, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 mars 2016;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2016.

Whereas all and each of the members of this council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the March 7th, 2016 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld to adopt the minutes of the March 7th, 2016 council meeting such as received.

Période de questions : 2016-04-04, aucun visiteur

Règlement uniformisé 2016 - article 208 : 2016-04-04, 3 **Attendu que** le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de statuer sur le coût du permis à l'article 208 du Règlement général no. 2016-01 de la Municipalité du Canton de Melbourne déjà en vigueur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'émission du permis pour rassemblements sur une place privée à titre gratuit; que le détenteur du permis doit respecter toutes les exigences de l'article 208 du Règlement général 2016-01 ainsi que tous les autres règlements en vigueur.

Whereas the Council has already adopted various by-laws relating to the business of the municipality; whereas it is necessary to decide the cost of the permit for Article 208 «*Rassemblements sur une place privé*» of the General By-law no. 2016-01 of the Township of Melbourne already in force;

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, and unanimously resolved to authorize the issuance of a permit for gatherings on a private site for free; the permit holder must comply with all requirements of Article 208 of the 2016-01 General By-law and all other regulations.

Demande du Marché Champêtre pour installer une enseigne au parc Coburn : 2016-04-04, Les administrateurs du Marché Champêtre de Melbourne ont demandé à la Municipalité du Canton de Melbourne s'ils pouvaient installer une enseigne dans le parc Coburn. La construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de toute affiche ou enseigne sont régis par les dispositions du règlement de zonage numéro 2008-02 sous la section 11 «*Dispositions sur l'affichage et les enseignes*». Le Conseil invite donc les administrateurs du Marché Champêtre de Melbourne à rencontrer l'inspecteur de la Municipalité pour plus d'informations.

The administrators of the «*Marché Champêtre de Melbourne*» asked the municipality if they could install a sign in Coburn Park. The construction, installation, maintenance and modification of any sign or poster is governed by the provisions in the zoning by-law no. 2008-02 under Section 11 «*Dispositions sur l'affichage et les enseignes*». The members of council invite the administrators for the «*Marché Champêtre de Melbourne*» to meet with the municipal inspector for more information.

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour céder un lot : 2016-04-04, 4 **Attendu que** Pierre Query et Jean Query se sont portés ensemble adjudicataires du lot 3 894 932 à la suite de la mise en vente, par la MRC du Val-Saint-François, pour taxes impayées;

Attendu que ce lot se trouve entre les lots 3 510 696 et 3 511 826 appartenant à Pierre Query et les lots 3 511 825 et 3 510 692 appartenant à Jean Query;

Attendu que Messieurs Query demandent l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de permettre à Pierre Query de céder à Jean Query tous les droits individus qu'il détient du lot 3 894 932;

Attendu que le lot 3 894 932 est enclavé et que la demande de céder des droits à Jean Query et que l'aliénation et le lotissement du lot ne créeront pas de contraintes aux activités agricoles et ne donneront pas lieu à une nouvelle construction malgré le fait d'être dans un îlot déstructuré de type 2;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller André Poirier, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie et recommande par la présente la demande d'autorisation de permettre à Pierre Query à céder à Jean Query tous droits individus qu'il détient du lot 3 894 932.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council supports and recommends the application made by Mr. Pierre Query to the CPTAQ with regards to the transfer of his rights held in the lot # 3 894 932 to Mr. Jean Query; that although the lot # 3 894 932 is landlocked, the request to transfer the rights to Jean Query and to alienate and subdivide the lot will not create a constraint to agricultural activities and does not give right to a new construction despite its presence in an «*îlot déstructuré*» of type 2.

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole : 2016-04-04, 5 **Attendu que** Pierre Querry est propriétaire du lot 3 511 826 depuis 1994;

Attendu que Pierre Querry désire obtenir de la CPTAQ une autorisation pour modification d'une cabane à sucre en chalet et de permettre un usage résidentiel pour ce chalet;

Attendu que la propriété a reçu l'autorisation de la CPTAQ pour la construction d'un bâtiment agricole et un permis a été délivré par la municipalité en 1997;

Attendu que depuis l'émission du permis, le propriétaire a modifié le bâtiment agricole (cabane à sucre) pour en faire un chalet sans autorisation de la municipalité;

Attendu qu'aujourd'hui ce chalet se trouve dans un îlot déstructuré de type 2;

Attendu que l'utilisation à des fins résidentielles est autorisée pour la construction d'une nouvelle résidence par unité foncière vacante en date du 26 novembre 2008 et sans morcellements de la propriété;

Attendu que la présence des résidences dans le secteur est permise sous certaines conditions, en vertu de la décision de la CPTAQ numéro 360623, et que le règlement de la municipalité a été modifié en ce sens;

Attendu que la présence de résidences dans le secteur ne nuira pas aux activités agricoles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie et recommande par la présente la demande d'autorisation de modification d'une cabane à sucre en chalet et à l'autorisation d'un usage résidentiel pour ce chalet.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne supports and recommends the application made by Mr. Pierre Querry to the CPTAQ with regards to an authorization of the modification of a sugar camp to a residential cottage; that the presence of homes in the area is allowed under certain conditions following the decision 360623 of the CPTAQ and in which the municipal by-law was amended in this regard; that this request for approval of the modification of a sugar camp and authorization of residential use will not create a constraint to agricultural activities in the area.

Recommandation du comité d'aménagement de la MRC pour le projet de carrière sur la route 143 : 2016-04-04, 6 **Attendu que** le propriétaire, Recyclage Concassage Benyco, a un projet consistant à procéder à l'exploitation d'une carrière sur les lots 3 801 016, 3 511 071 et 3 801 017;

Attendu qu'il n'est pas permis, en vertu du règlement de zonage de la Municipalité du Canton de Melbourne, de procéder à l'extraction de sables ou de pierres dans cette zone;

Attendu que le propriétaire du lot # 3 801 017 a un droit acquis pour l'extraction de sables;

Attendu que le site est dans une zone résidentielle différée incluse dans le périmètre urbain de la Municipalité de Canton de Melbourne:

Attendu que des modifications du schéma d'aménagement et du règlement de zonage sont requises afin que le propriétaire puisse réaliser ce projet;

Attendu que le Conseil a demandé un avis au comité d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François sur ce projet afin d'être en mesure de bien évaluer l'impact d'un tel projet carrière sur le milieu;

Attendu que le comité d'aménagement a étudié le dossier en regardant les impacts potentiels de ce nouveau projet sur le milieu et sur la qualité de vie des résidents;

Attendu que les normes minimales d'éloignement prévues dans le règlement sur les carrières et sablières ne seraient pas respectées entre une aire d'exploitation et une résidence voisine;

Attendu que le comité d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François ne recommande pas l'implantation de la carrière à cet endroit et ne recommande pas de modifier le schéma d'aménagement à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne suivra les recommandations du comité d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François en tenant compte que l'implantation d'une nouvelle carrière à cet endroit aurait un impact sur le bien-être du voisinage;

Que le Conseil retire la demande de modification au schéma d'aménagement ainsi que le projet de modifier la réglementation municipale en vigueur pour l'extraction dans le secteur (zone RD-1) donc le projet d'extraction de l'entreprise *Recyclage Concassage Benyco* est non recevable.

Whereas *Recyclage concassage Benyco* has a project to operate a gravel/stone quarry on lots 3 801 016, 3 511 071 and 3 801 017; whereas by virtue of the zoning by-law of the Township of Melbourne the extraction of sand or stone in this zone is not allowed; whereas the projected site is in a deferred residential zone included in the urban perimeter of the Township of Melbourne: whereas a modification of the local development program and the zoning by-law is required so that the owner can realize this project; whereas the Council requested a recommendation from territory planning committee of the MRC du Val-Saint-François on this project to be able to properly assess the impact on the area; whereas the territory planning committee does not recommend a gravel/stone quarry in this area and do not recommend changing the development plan in this regard;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Poirier it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne will follow the recommendations of the territory planning committee of the MRC du Val-Saint-François by withdrawing the request for a modification of the local development program to allow for extraction; therefore the municipal zoning by-law will not be modified to permit extraction in this area (RD-1); therefore the extraction project of the company *Recyclage Concassage Benyco* is not admissible.

Correspondances : 2016-04-04 La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 mars au 4 avril 2016 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from March 8th till April 4th, 2016 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Équité salariale : 2016-04-04 Le conseil prend connaissance du dépôt de l'accusé de réception en date du 16 mars 2016, et des documents relatifs aux déclarations de l'employeur en matière d'équité salariale déposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the receipt of the declaration dated March 16th, 2016 and the documents relative to the declaration of the employer regarding wage equity; this document was tabled by the director general/secretary treasurer.

Règlement 2016-03, un règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le service 9-1-1 numéro 2009-07 de la Municipalité du Canton de Melbourne : 2016-04-04, 7 **Attendu qu'en** vertu du paragraphe 13 du premier alinéa de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), le gouvernement peut, pour l'application de l'article 244.68 de cette loi, déterminer par règlement, eu égard à chaque service téléphonique, le montant de la taxe visée à cet article ou les règles permettant de l'établir, et déterminer, dans le cas de toute modification au règlement, la date à compter de laquelle la modification devient effective;

Attendu que le Gouvernement du Québec a modifié le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 et que le règlement entre en vigueur le 24 mars 2016;

Attendu que les municipalités doivent adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement;

Attendu que l'article 244.69 de la loi sur la fiscalité municipale stipule qu'un avis de motion n'est pas requis avant d'adopter le règlement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un règlement, portant le numéro 2016-03, règlement encadrant la taxe municipale pour le service 9-1-1 de la Municipalité du Canton de Melbourne, modifiant le règlement numéro 2009-07, soit et est adopté. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt by-law no. 2016-03, a by-law governing the municipal tax for 9-1-1 service of the Township of Melbourne, modifying the by-law no. 2009-07. There will be no reading of the by-law.

Chemin des Cantons : 2016-04-04, 8 **Attendu que** le Chemin des Cantons est un circuit touristique permettant la découverte des Cantons-de-l'Est à travers une route signalisée s'étendant sur au moins 430 kilomètres;

Attendu que le circuit traverse 31 municipalités et propose des arrêts tout au long du tracé;

Attendu que le circuit met en valeur le patrimoine des Cantons-de-l'Est;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a plusieurs attraits à faire découvrir mettant en valeur le patrimoine des Cantons-de-l'Est, tels que : le parc Coburn avec une sculpture de deux chevaux entourés d'un cadre géant, rendant hommage au peintre Frederick S. Coburn; le musée de la Société d'histoire du Comté de Richmond, installé dans l'ancien Presbytère de l'Église St-Andrew's, garni de meubles d'antan; l'Église St-Andrew's figurant au verso des billets de deux dollars canadiens émis entre 1954 à 1975; l'Hôtel de Ville de la Municipalité du Canton de Melbourne datant de 1869; et la route 243 longeant la rivière Saint-François;

Attendu que plusieurs personnes du Canton de Melbourne ont exprimé un intérêt à ce que le tracé du Chemin des Cantons soit modifié afin que celui-ci passe par Melbourne;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers de

demander au Conseil du Chemin des Cantons un changement du tracé afin d'ajouter des kilomètres du circuit touristique passant par Melbourne.

Whereas the «Townships trail» is a route to discover the Eastern Townships through a marked route covering more than 430 km; whereas the circuit passes through 31 municipalities and offers stops along the route; whereas the circuit highlights the heritage of the Eastern Townships; whereas the Township of Melbourne has many attractions to offer showcasing the heritage of the Eastern Townships; whereas many people from the Township of Melbourne expressed an interest in having the Townships Trail route changed so that it passes through Melbourne;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously to ask the board of the Townships Trail to change the route and to add kilometers to the tourist circuit by passing through Melbourne.

Atelier de formation de la compagnie Infotech: 2016-04-04, 9 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister au séminaire annuel de la compagnie *Infotech*; il est également résolu d'autoriser les dépenses mentionnées dans la formule d'inscription pour cette activité.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to attend the annual seminar of the *Infotech* company, and to authorize the expenses mentioned in the enrolment form for this event.

Programme de formation à la fonction de directeur général/secrétaire-trésorier - ADMQ: 2016-04-04, 10 **Attendu que** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec offre un programme de formation spécifique aux fonctions de la directrice générale/secrétaire-trésorière répondant aux standards de l'enseignement supérieur incluant notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

Attendu que le programme de formation, basé sur le développement de compétences aux fonctions d'un directeur général/secrétaire-trésorier, est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Cindy Jones, souhaite s'inscrire à un cour en ligne (l'évaluation foncière municipale, la confection du rôle d'évaluation et sa continuité);

Il est proposé par le conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu

D'autoriser Madame Cindy Jones à s'inscrire à un cours de formation en ligne (évaluation foncière municipale) de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

De défrayer les coûts associés à l'achat de ce cours en ligne.

Whereas the ADMQ offers a training program for director general/secretary-treasurers respecting the standards of higher education which includes basic on-line courses and additional activities; whereas the training program is based on the development of skills in the work function and is supervised and recognized by the Cégep de Sorel-Tracy and supported by the Mutuelle des municipalités du Québec;

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to authorize the director general/secretary treasurer, Cindy Jones, to enroll in an on-line courses (municipal evaluation role) offered by the ADMQ; that council authorizes the expenses for the purchase of the course.

Employé d'été en aménagement des parcs et des plates-bandes : 2016-04-04, 11 Sur proposition de la conseillère Valérie Guénette, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil offre un poste d'emploi temporaire - saison estival à l'entretien des plate-bandes incluant aussi diverses autres tâches, à Monsieur Jeremy Côté pour la saison 2016; que dans le cas où Monsieur Côté n'est pas disponible, une offre d'emploi sera placée dans le journal local.

Moved by councillor Guénette, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council will offer the position of maintenance of the flower beds and other tasks to the student employee Mr. Jeremy Côté for the 2016 season; that in the event that Mr. Côté is not available a job offer will be placed in the local newspaper.

Ménagex : 2016-04-04, 12 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Ménagex* (et ce, selon les termes de l'offre en date du 1^{er} mars 2016 déposée aux archives) relative au lavage des vitres intérieures et extérieures de la bâtisse et au lavage des corniches et des cadrages de fenêtres sous pression; que les lavages doivent être effectués au début du mois de juillet.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the offer of *Ménagex*, (on terms of a document dated March 1st, 2016 and filed in the municipal archives) concerning the washing of the windows of the building (inside and outside) and the washing of the window ledges and casings; that the window washing should be done around the beginning of July.

Conseil sport Loisirs de l'Estrie : 2016-04-04 Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne n'adhère pas au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie en 2016. / The council of Melbourne Township will not take a membership for 2016 with the *Conseil Sport Loisirs de L'Estrie*.

Mise en vente du terrain vacant non constructible - chemin Doyle : 2016-04-04, 13 **Considérant que** le terrain au 185, chemin Doyle a été cédé à la Municipalité du Canton de Melbourne, suite aux négociations entre le propriétaire et le Ministère de la Sécurité Publique, résultant à l'expropriation et à la démolition de la résidence dû aux des inondations récurrentes;

Considérant que la Municipalité est la propriétaire absolu du 185 chemin Doyle depuis le 10 décembre 2014;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil approuve les documents concernant l'appel d'offres pour la vente du terrain vacant non constructible au 185 chemin Doyle; que le Conseil autorise la vente par soumission du terrain vacant non constructible au 185 chemin Doyle; qu'un avis public sera publié dans le journal «L'Étincelle», aux deux autres endroits fixés par le conseil et sur le site web de la Municipalité; que l'offre minimale doit être d'au moins 5 000\$.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved that Council approves the documents for the sale of the vacant unbuildable lot at 185 Doyle Road; that Council authorizes this sale by tenders; that a public notice will be published in the local newspaper «L'Étincelle», in both places fixed by the council and on the municipal web site; that the minimum offer accepted is 5 000\$.

Publicités/dons : 2016-04-04, 14 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons à l'organisme à but non lucratif:

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette, it is resolved that Council authorizes the above expenditure for a donation to a non-profit organization.

Formation «Lutte contre la berce de Caucase» : 2016-04-04, 15 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Jason Badger à assister à la formation pour la «lutte contre la berce du Caucase» offerte par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie; il est également résolu d'autoriser les dépenses mentionnées dans la formule d'inscription pour cette activité.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier, it is resolved to authorize the municipal roads inspector, Mr. Jason Badger, to attend an information session on controlling the giant hogweed offered by the *Conseil régional de l'environnement de l'Estrie*, and to authorize the expenses mentioned in the enrolment form for this event.

Journalier temporaire en voirie et parc : 2016-04-04, 16 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil offre le poste du journalier à Monsieur Ernest Porter pour la saison 2016; que dans le cas où Monsieur Porter n'est pas disponible, une offre d'emploi sera placée dans le journal local.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council will offer the position of employee for the road network and the parks to Mr. Ernest Porter for the 2016 season; that in the event that Mr. Porter is not available a job offer will be placed in the local newspaper.

Soumissions abat-poussières : 2016-04-04, 17 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer des invitations relatives à l'achat, le transport et l'épandage de type chlorure de calcium liquide 35% (sans équivalent) comme abat-poussières pour le réseau routier.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to authorize the director general/secretary-treasurer to send out invitations concerning the purchase, the transport, and application of a type of liquid calcium chloride 35% (with no equivalents) to be used as a dust control agent on municipal roads.

Projet d'amélioration d'une partie du chemin d'Ely : 2016-04-04, 18 **Considérant que** le conseil a prévu dans son plan triennal des dépenses en immobilisations, un projet d'amélioration d'une partie d'environ 700 mètres sur le chemin d'Ely pour l'année 2016;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer des invitations relatives à un projet d'amélioration d'environ 700 mètres du chemin d'Ely.

Whereas the three year plan of major municipal projects targeted a section of 700 meters of Ely Road for improvement work in 2016;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett, and it is resolved that the council of the Township of Melbourne authorizes the director general/secretary-treasurer to send out invitations to contractors concerning another phase (about 700 metres) of improvement of the Ely Road.

Fauchage des foins : 2016-04-04, 19 Sur proposition du conseiller André Poirier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin de St.-François-Xavier-de-Brompton, (et ce, selon les termes de l'offre déposée aux

archives) relative au fauchage des foins aux abords des chemins municipaux en 2016.

Moved by councillor Poirier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the offer of Mr. Marc Morin of St.-François-Xavier-de-Brompton, (on terms as filed in the municipal archives) concerning the mowing of grass along the municipal roadsides in 2016.

Débroussaillage : 2016-04-04, 20 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Les Entreprises Philippe Berthelette*, (et ce, selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au débroussaillage aux abords des chemins municipaux en 2016.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to accept the offer of *Les Entreprises Philippe Berthelette*, (on terms as filed in the municipal archives) concerning the clearing of brush along the municipal roadsides in 2016.

Scie à chaîne : 2016-04-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Soumissions concernant la remplacement du réseau d'eau potable sur le chemin Garrett : 2016-04-04, 21 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau d'eau potable sur le chemin Garrett;

Considérant que le processus d'appel d'offres a permis de recevoir dix (10) soumissions et que celles-ci ont toutes été vérifiées par la firme *EXP.* et que les trois (3) plus basse soumissions reçues sont conformes aux exigences des plans et devis;

Considérant que la firme *EXP.* a recommandé à la Municipalité, après analyses des documents, d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Grondin Excavation inc.*, pour un montant de 211 506,33\$ incluant les taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, et résolu à l'unanimité

Que le contrat concernant la remplacement du réseau d'eau potable sur le chemin Garrett soit accordé à l'entreprise *Grondin Excavation inc.* selon le prix de sa soumission, soit au montant de 211 506,33\$ incluant les taxes;

Que le maire, James Johnston et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Cindy Jones sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet tel que stipulé dans le contrat;

Que tous les documents d'appel d'offres et la soumission de l'entreprise font partie intégrante de ce contrat.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Guénette, it is resolved to award the company *Grondin Excavation inc.* the contract for the work relating to the replacement of the drinking water network on Garrett Road for an amount of 211 506,33\$ including the taxes, and that following the verification and recommendation of the firm *EXP.*; that the mayor and the director general/secretary-treasurer are authorized to sign all necessary documents for the project; that all tender documents are an integral part of this contract.

Escouade verte : 2016-04-04, 22 **Attendu que** le projet d'Escouade Verte de la MRC du Val-Saint-François a pour but d'offrir aux municipalités la possibilité d'engager un(e) jeune afin de sensibiliser les citoyens à des meilleures pratiques environnementales;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite participer durant l'été 2016 à ce projet, et être jumelée avec un ou plusieurs autres municipalités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Valérie Guénette, et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière de s'informer auprès de la chargée de projets en environnement à la MRC du Val-Saint-François la possibilité de participer au projet d'Escouade Verte, et ce, avec un ou plusieurs autres municipalités;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à utiliser les services de cet(te) étudiant(e), deux (2) jours par semaine, pour une certaine période et un salaire à être déterminée à une date ultérieure.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Guénette, it is resolved by the Council to participate in the green squad project offered by the MRC du Val-Saint-François; that the director general/secretary-treasurer is authorized to verify with the responsible person for environmental projects at the MRC du Val-Saint-François the possibility to participate in the project with one or more municipalities; that the Township of Melbourne would use the services of this student two (2) days a week for period and a salary to be determined at a later date.

Factures : 2016-04-04, 23 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 84 084,87 \$) et des chèques émis (montant : 4 944,19 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller André Poirier que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et\ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (84 081,87\$) and the payments issued (4 944,19\$) to each council member;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Poirier that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Levée de la séance : 2016-04-04, 24 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Valérie Guénette que la séance soit levée à 21 h 10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 mai 2016.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Guénette that this meeting be closed at 9:10 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, May 2nd, 2016.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière